



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt,
La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Télex: 32323. Adresse électronique:
mail@icj-cij.org. Adresse Internet: <http://www.icj-cij.org>.

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2003/2

Le 15 janvier 2003

Instance introduite par le Mexique contre les Etats-Unis d'Amérique

Demande en indication de mesures conservatoires

La Cour tiendra des audiences publiques le mardi 21 janvier 2003

LA HAYE, le 15 janvier 2003. La Cour internationale de Justice (CIJ) tiendra des audiences publiques le mardi 21 janvier 2003 sur la demande en indication de mesures conservatoires présentée jeudi dernier par le Mexique dans l'affaire qui l'oppose aux Etats-Unis d'Amérique au sujet de prétendues violations par ceux-ci des articles 5 et 36 de la convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963 (voir communiqué de presse N° 2003/1 du 10 janvier 2003).

Le programme des audiences sera le suivant :

Premier tour de plaidoiries

Mexique	9 h 30-11 h 00
Etats-Unis d'Amérique	11 h 30-13 h 00

Second tour de plaidoiries

Mexique	15 h 00-16 h 30
Etats-Unis d'Amérique	18 h 00-19 h 30

NOTE A LA PRESSE

1. Les audiences se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas. **Les téléphones portables et les bips sont admis dans la salle à condition d'être éteints ou réglés sur un mode silencieux.** Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.

2. Les journalistes peuvent assister aux audiences sur présentation d'une carte de presse. Des tables leur sont réservées dans la salle, à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

3. Il n'est possible d'effectuer des prises de vues dans la grande salle de justice que pendant quelques minutes à l'ouverture des audiences. Les plaidoiries sont retransmises intégralement et en direct sur grand écran dans la salle de presse au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5). **Les équipes de télévision peuvent se brancher directement sur le nouveau système vidéo de la Cour;** elles sont toutefois priées de prévenir en temps utile le département de l'information. Les

journalistes souhaitant effectuer un enregistrement sonore des audiences peuvent se brancher directement sur le système audio de la Cour en salle de presse lui aussi.

4. Un téléphone situé dans la salle de presse permet d'effectuer des communications en PCV. Des téléphones publics sont installés au bureau de poste situé au sous-sol du Palais de la Paix.

5. Les comptes rendus des audiences seront publiés sur le site internet de la Cour (www.icj-cij.org) avec un délai approprié pour la publication en ligne des traductions.

6. M. Arthur Witteveen, premier secrétaire de la Cour (tél : + 31 70 302 23 36), ainsi que Mme Laurence Blairon et M. Boris Heim, attachés d'information, sont à la disposition de la presse pour tout renseignement (tél : + 31 70 302 23 37; adresse électronique : information@icj-cij.org).
